



## Formations des coordonnateur.trices socio-culturel.les

La DGAP, dont les codes diffèrent du milieu associatif et culturel dont sont issus les coordonnateur.trices socio-culturel.les, nécessite, pour le **secteur coordo' du SNEPAP-FSU**, le passage en **Formation d'Adaptation à l'Emploi** des professionnels nouvellement embauchés.

Pour une utilité pleine et recouvrir tout son sens, la FAE doit se dérouler au plus près de l'embauche de l'agent, dès sa prise de poste mais avant la mise au travail effective, afin d'éviter toute mise en danger due à l'éventuelle méconnaissance de son nouveau milieu professionnel.

La FAE pourrait comprendre **plusieurs temps de formation**.

Le premier, organisé à l'ENAP ou en DISP, devrait compter entre 3 à 5 jours.

Son contenu, développer les thèmes centraux de l'activité professionnelle :

- L'appréhension du milieu pénitentiaire et du contexte carcéral.
- L'appréhension des logiciels métiers pénitentiaires.
- La communication en détention envers les PPSMJ (communication non violente en action collective, public difficile, trouble cognitivo-comportementaux, Gestion des conflits de groupe)
- La communication interne & l'affichage des projets.
- Les volets administratifs du métier (appel à projet DGAP, DRAC, suivi des conventions et partenaires, etc.)

A l'instar des cours dispensés pour les autres corps de la DGAP offrant un regard de terrain sur les métiers, l'intervention de coordonnateur.trices socio-culturel.les aguerri.es seraient un plus en termes de partage d'expérience.

Pour le **secteur coordo' du SNEPAP-FSU**, il serait intéressant d'envisager également **un stage d'immersion en uniforme, en détention**, comme les cpip, magistrats, etc., durant quelques jours.

Le **secteur coordo' du SNEPAP-FSU**, estime opportun de systématiser, aussi, un temps d'adaptation sur le terrain avec une **période d'observation, en SPIP**, en binôme cpip, ASE, DPIP, etc. sur les services d'accueil.

Au-delà de ces propositions, créer un **maillage** entre les coordonnateurs du territoire semble important pour réduire leur isolement et permettre le partage d'expérience. A ce titre, le **secteur coordo' du SNEPAP-FSU** est favorable à des **regroupements des personnels en DISP chaque année** et **tous les 2 ans à l'ENAP**.

Pour le **SNEPAP-FSU**, il serait, de plus, bénéfique de développer les offres de **formations continues adaptées aux spécificités métier des coordonnateur.trices**.

Aujourd'hui, nombre d'entre eux dressent le bilan d'un manque d'informations sur le sujet et nombres de formations ne leur sont pas ouvertes.

Le plan national - ou local - de formation des agents, devrait comprendre les formations suivantes :

- Gestion d'une bibliothèque,
- Monter un dossier d'appel à projet. (Les financements sont primordiaux)
- Mise à niveau aux logiciels métier GENESIS et PRISME
- Communication non violente en action collective,
- Gestion des conflits de groupe,
- Public difficile
- Troubles cognitivo-comportementaux & premier secours en santé mental
- Addiction

**Investit pour la représentation de nos pairs au sein de la DGAP et fort de la place qui nous est reconnue dans les organigrammes de référence des SPIP, le **secteur coordo' du SNEPAP-FSU** n'aura de cesse de revendiquer la création d'un corps et un statut protecteur pour les coordonnateur.trices socio-culturel.les.**

**Comptez sur nous pour porter votre voix !**

COMMUNIQUÉ NATIONAL

